

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES  
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ  
BRETAGNE CENTRE-VAL DE LOIRE  
CORSE GRAND EST HAUTS-DE-FRANCE  
**244<sup>e</sup> SESSION EN RÉGION**  
ÎLE-DE-FRANCE LA RÉUNION  
NORMANDIE NOUVELLE-AQUITAINE  
**2-20 JUIN 2025** OCCITANIE  
PAYS DE LA LOIRE PROVENCE-  
ALPES-CÔTE D'AZUR GUADELOUPE  
MARTINIQUE GUYANE LA  
RÉUNION MAYOTTE AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ BRETAGNE  
CENTRE-VAL DE LOIRE CORSE  
GRAND EST HAUTS-DE-FRANCE  
ÎLE-DE-FRANCE NORMANDIE  
NOUVELLE-AQUITAINE OCCITANIE  
PAYS DE LA LOIRE PROVENCE-  
ALPES-CÔTE D'AZUR GUADELOUPE  
MARTINIQUE GUYANE LA RÉUNION  
MAYOTTE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

# SESSION EN RÉGION LA RÉUNION

3 semaines du mardi matin au vendredi après-midi

**OUVERTURE**

**2  
JUN**

SAINT-DENIS

Semaine 1

**2-6  
JUN**

LA RÉUNION

Semaine 2

**10-13  
JUN**

LA RÉUNION

Semaine 3

**16-20  
JUN**

LA RÉUNION

**CLÔTURE : 20 JUIN 2025 SAINT-DENIS**

## PARTICIPATION AU COÛT DE LA SESSION

**Secteur public/privé** : 850 € (y compris élus, agents publics, militaires, universitaires, relais d'opinion, journalistes)

Formation éligible au financement par le compte personnel de formation (CPF)

**INSCRIPTION** [www.ihedn.fr](http://www.ihedn.fr)

Rubrique "Se former" puis "Sessions en région" | contact : [sr@ihedn.fr](mailto:sr@ihedn.fr)

**CLÔTURE LE 20/04/2025**

## UNE MÉTHODE ÉPROUVÉE LE "TRIPTYQUE PÉDAGOGIQUE"

- des conférences-débats assurées par des intervenants de haut niveau ;
- des visites de terrain à haute valeur ajoutée au regard des enjeux de défense et de sécurité ;
- des travaux en comité impliquant une réflexion collective sur une question d'actualité, en lien avec le contexte régional ;
- Le suivi de la session confère le titre d'auditeur.

## PUBLIC CONCERNÉ

La session regroupe environ 45 auditeurs âgés de 30 à 55 ans, civils et militaires :

- personnalités civiles exerçant de hautes responsabilités dans les différents secteurs d'activité économique, sociale, scientifique, juridique, culturelle ainsi que dans le domaine de la presse écrite et audiovisuelle, des cultes, des associations et des syndicats ;
- élus locaux, nationaux, européens ;
- militaires : officiers supérieurs ;
- fonctionnaires et agents publics de catégorie A/A+, relevant des 3 fonctions publiques (État, territoriale et hospitalière) ;
- cadres dirigeants d'entreprises du secteur public.